

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 8 septembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Benjamin GUILLERME-JUBIN donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Yvon BERHAULT, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Marc LE GUYADER,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Philippe BOSCHER

Délibération n°2021-164

Membres en exercice : 69 Présents : 57

Absents : 12

Pouvoirs : 6

**URBANISME
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE - CONVENTION-CADRE 2021-2025**

Le nouveau programme pluriannuel d'investissement de l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour 2021-2025 a été validé par son Conseil d'administration du 8 décembre 2020. Il propose un état des lieux du foncier en Bretagne, expliquant la stratégie d'intervention de l'EPF. Cette dernière se base sur

trois thématiques d'intervention :

- Habitat,
- Développement économique,
- Transition écologique, risques naturels et technologiques.

et trois thématiques transversales :

- Centralités,
- Faire avec l'existant,
- La trajectoire « zéro artificialisation nette ».

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) définit également les modalités d'intervention de l'EPF et son modèle économique. Ce PPI étant adopté, il devient aussi nécessaire d'approuver la nouvelle convention cadre entre l'EPF et Lamballe Terre & Mer. Cette convention sera ensuite approuvée au Conseil d'administration de l'EPF.

Les élus de Lamballe Terre & Mer ont également pris des engagements à travers le Programme Local de l'Habitat (PLH), qui a acté l'objectif de tendre vers 55% de production de logements neufs en renouvellement urbain à la fin du PLH en 2025.

Il est également acté de s'inscrire dès maintenant dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette pour se préparer à respecter les objectifs :

- Du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Bretagne (objectif 31),
- De la LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

L'EPF pourra contribuer à l'atteinte de ces objectifs, en priorisant son intervention sur des projets s'inscrivant en cohérence tant avec le projet de Lamballe Terre & Mer qu'avec la stratégie d'intervention de l'EPF.

Au regard de la :

- Présentation du nouveau PPI de l'EPF aux communes lors de la Commission Urbanisme Habitat du 10 juin 2021,
- Transmission de la convention-cadre d'action foncière aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE les engagements entre l'EPF et Lamballe Terre & Mer prévus dans la convention-cadre d'action foncière 2021-2025,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette convention-cadre et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Philippe HERCOUET n'a pas pris part au vote

Certifié envoyé à la Préfecture le	21 SEP. 2021
Affiché le	21 SEP. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

21 SEP 2021

